



Charte forestière de territoire – Pays Asses, Verdon, Vaire, Var

COMPTE-RENDU

Réunion de concertation d'élaboration de la Charte forestière Secteur d'Entrevaux

Entrevaux, 26 juin 2009

Présents :

Christian BAUD, Artisan menuisier ébéniste d'Entrevaux ; Jean-Luc BEGNIS, Chef de centre d'incendie et de secours d'Entrevaux ; Etienne BESSIERE, CRPF 04 ; Lucien GAUTIER, Mairie d'Entrevaux, Benoît GRAC, Mairie de Braux ; Bernard GRAC, Maire de Braux ; Gilbert LAURENT, Maire d'Entrevaux ; Yvan LAUTARD, Délégué à la forêt de la commune de Méailles ; Joël LEON, Mairie Val-de-Chalvagne ; Jean MAZZOLI, Président de la Communauté de communes Terres de Lumières du canton d'Annot ; Chloé MONTA, Chargée de mission forêt du Pays A3V ; Daniel PARAVICINI, Maire de Sausses

Excusés :

Claude CAMILLERI, Maire de Castellet-les-Sausses, Pierre CORON, Sous-Préfet de Castellane ; Christophe DAST, Coopérative Provence-Forêt ; Henri DALBIES, Président du Conseil de développement du Pays A3V ; Gérard DECAIX, ONF Agence Digne ; David DEVYNCK, Chargé du suivi des politiques forestières territoriales à l'Union Régionale des Communes Forestières ; Sylvain GOLE, Service Forêt du CG04 ; Juliette GROSSMITH, Directrice du Pays A3V ; Brigitte GUIBAUD, ADEME ; Gilles MARTINEZ, Animateur de la Charte forestière de la Montagne de Lure ; Valérie MARTINEZ, Responsable du Service Espaces Naturels et Forêt de la Région ; Lionel QUELIN, Responsable de pôle du CEEP ; Gilbert SAUVAN, Président du Pays A3V

Ordre du jour :

- I. Rappel des politiques forestières du Pays**
 - II. Éléments de diagnostic forestier du Pays**
 - III. Identification des enjeux prioritaires**
-

Introduction de Lucien Gautier, Jean Mazzoli et Chloé Monta :

Suite à la Charte forestière du massif d'Annot, menée à titre expérimentale sur le canton d'Annot de 2004 à 2008, les élus et les partenaires financiers ont souhaité que l'action soit étendue à l'ensemble du territoire du Pays.

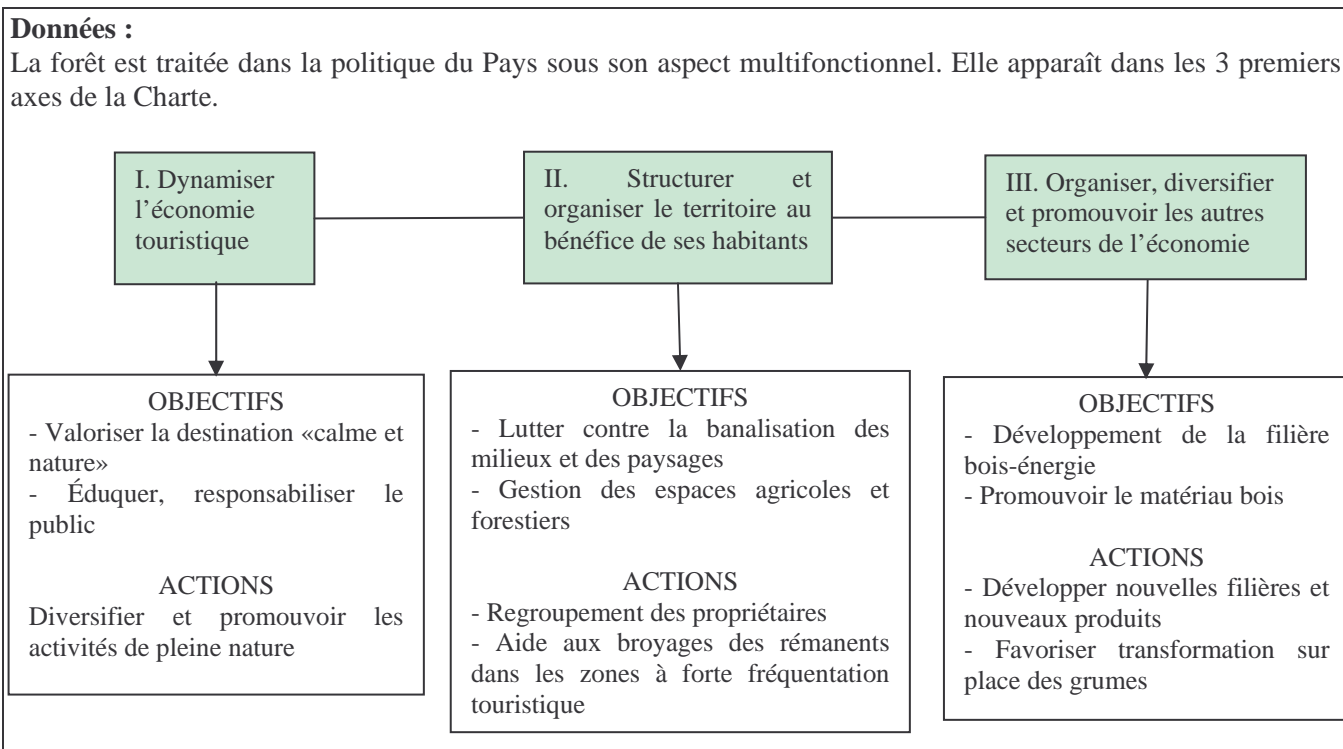
La Charte forestière du massif d'Annot a permis de faire aboutir des projets de désenclavement du village et du massif forestier de Méailles, de financer des travaux de réhabilitation des châtaigneraies du massif (Braux, Le Fugeret, Méailles et Castellet-les-Sausses) et de mettre en œuvre des opérations de valorisation touristique du canton. Au final, 22 projets financés pour un montant supérieur à 2 millions d'euros.

Comme exemple supplémentaire, Jean Mazzoli cite la réédition de la carte des sentiers du canton, épuisée après une première édition en 2007 de 2 500 exemplaires.

L'année 2009 est consacrée à l'élaboration de la Charte forestière du Pays A3V. La Charte forestière de territoire est un outil d'aménagement concerté ayant pour objectif de développer le lien entre le développement économique, social et culturel d'un territoire forestier. La Charte s'appuie donc sur un état des lieux du territoire et sur un programme d'actions regroupant des opérations variées.

La Charte forestière du Pays A3V doit prendre en compte des objectifs transversaux, concernant l'ensemble du territoire, comme le bois-énergie mais également s'axer sur des enjeux plus locaux, à l'échelle de massifs homogènes. L'objectif de cette réunion est donc de faire participer les acteurs locaux sur leur vision des objectifs et champs d'actions prioritaires pour le Massif d'Annot/Entrevaux.

I. Rappel des politiques forestières du Pays



II. Éléments de diagnostic forestier du Pays

1. Gestion et exploitation forestière

Éléments de diagnostic : 54 % du territoire est boisé. Les forêts sont constituées à 81 % de résineux (Pin sylvestre dominant suivi du Mélèze et du Pin noir) et 19 % de feuillus (Hêtre et Chêne pubescent surtout). La forêt est privée à 60 %, morcelée et de qualité médiocre. Les actions envisageables sont :

- Sensibilisation des élus et des propriétaires,
- Regroupement de propriétaires pour des travaux, (ex : plus de 15 ha de forêt sur le secteur Pré Martin à Annot pour une coupe à but DFCI, constitution des associations de propriétaires de châtaigniers pour des travaux de débroussaillage, élagage, coupe)
- Étude des méthodes de débardage alternatif,
- Amélioration des pistes forestières (leur statut, leur entretien, etc.)

Réflexions menées pendant la réunion :

Mobilisation des bois :

Pour le CRPF, le problème de l'accès au massif est un axe majeur pour tout le territoire du Pays A3V (si ce n'est sur le canton de Barrême où la forêt privée est correctement desservie). Plus de 1 500 m² de hêtres valorisables sur le secteur d'Entrevaux ne sont actuellement pas mobilisables faute d'accès.

Le CRPF signale qu'à la signature de la Charte forestière du massif d'Annot, le Conseil Général était prêt à s'engager sur des aides financières liées à la rupture de charge que peuvent entraîner les limitations de tonnage des routes du canton d'Entrevaux.

Les élus rappellent en effet que les plus grosses difficultés sur l'accès aux bois sont liées aux limitations de tonnage et au relief.

Christian Baux met en avant la difficulté d'accéder aux coupes de bois locales pour un artisan du bois qui souhaiterait acheter une faible quantité de grumes.

Regroupement de propriétaires pour la filière bois

J.Mazzoli témoigne des regroupements de propriétaires et de techniciens effectués dans le cadre de la rénovation des châtaigneraies du massif et d'une coupe DFCI réalisée à Annot, sur le secteur de Pré Martin.

Yvan Lautard souligne que si le regroupement de propriétaires pour la rénovation des châtaigneraies a été possible du fait de leur attachement affectif et nostalgique fort à ces arbres, l'exploitation forestière pour la filière bois n'est pas assez dans les mœurs pour motiver les propriétaires.

2. Filière bois-énergie

Éléments de diagnostic : La difficulté d'émergence de projets bois-énergie, liée surtout à des financements restreints, est connue des élus et des partenaires du Pays. Une rencontre avec les élus régionaux en charge des questions de l'énergie, de la forêt et de l'aménagement du territoire en mai dernier a permis de retravailler sur les pistes de financement des projets en cours. Pour la suite, le Pays se pose la question de cibler son action sur des bâtiments à construire ou déjà équipés d'une distribution centrale alimentée par une chaudière fioul. Cela permettra le montage de projets moins coûteux et mieux financés.

J.Mazzoli souligne que le développement du bois-énergie est une question d'aménagement du territoire : ça touche l'aspect paysager et environnemental du territoire, tout en développant une filière locale dont les répercussions concernent autant le privé que le public.

Production de plaquettes

Les élus du canton d'Entrevaux cherchent à favoriser la production locale de plaquettes, à petite échelle, éventuellement avec la mise en place d'un broyeur itinérant.

Pour le CRPF, il serait également intéressant d'étudier la possibilité de vendre de la plaquette sur le marché côtier avec le train des Pignes.

Vente de plaquette, mise en place de chaufferies

Les élus peuvent veiller à des regroupements de propriétés privés, dans le cadre de lotissement ou d'aménagement de zone artisanale.

Daniel Paravicini précise que les consommations électriques de ces chaudières ou poêles sont critiquées au regard du bilan carbone et qu'on peut leur préférer des appareils plus économes comme les poêles de masse.

3. Filière bois d'œuvre

Éléments de diagnostic : La 1^{ère} transformation est en déclin, le Pin sylvestre n'est pas assez valorisé. Seul le Mélèze pour les charpentiers et certains menuisiers est valorisé localement. Actions envisageables qui découlent du diagnostic de 2008 :

- Moderniser la 1^{ère} transformation / assurer la reprise : un projet de reprise de la scierie Guirand est en cours, soutenu par le Groupe d'Action Locale du Verdon avec une diversification de l'activité vers une unité de production de maisons à ossature bois et une unité énergies renouvelables : production de plaquettes, de granulés, installation de panneaux solaires et systèmes individuels de cogénération
- Diversifier l'activité vers une unité de planchers / lambris
- Promouvoir le bois-construction – mobilier d'extérieur
- Étudier la mise en place d'une cellule de séchage / plate-forme de stockage – séchage des bois
- Valoriser le Pin sylvestre dans la petite charpente et la menuiserie
- Sensibilisation du grand public – élus - architectes
- Recherche de diversification des produits

Les difficultés de transport du bois spécifiques au canton d'Entrevaux n'empêchent pas, à l'image d'actions similaires dans le Haut-Var (canton de Comps sur Artuby), des opérations de sciage en petites quantités au moyen d'une scie mobile comme celle présente à Beauvezer.

Benoît Grac met en avant l'importance de s'appuyer sur les élus pour favoriser le bois comme matériau de construction et comme isolant.

4. Les usages de la forêt

Éléments de diagnostic : La chasse est une activité importante pratiquée sur l'ensemble du Pays mais dans un environnement administratif bien rodé. Les autres usagers de la forêt sont nombreux et la problématique envisageable est liée à la gestion de ces différents usages.

A la demande de D.Paravicini, il est précisé que les aides du Conseil général pour l'entretien des sentiers ne se cumulent pas avec les aides que peut mobiliser une Charte forestière de territoire.

5. L'interface agriculture / forêt

Éléments de diagnostic : Fermeture des milieux et des zones de parcours. A réfléchir concomitamment à l'élaboration de la Charte concertée d'agriculture durable. Les actions envisageables :

- Regroupement de propriétaires et des agriculteurs,
- Création d'ASL, AFP => Travaux de réouverture
- Installation agricole

Si la châtaigne a été un thème fédérateur pour le canton d'Annot, l'olive présent sur Entrevaux ne touche pas assez les propriétaires et sert surtout d'élément d'animation touristique.

6. La fonction de protection de la forêt

Éléments de diagnostic : Outre la fonction de lutte contre l'érosion, la forêt abrite aussi des écosystèmes remarquables. Le risque incendie est également à prendre en compte sur la partie sud du Pays et le plan départemental incite à la mise en place de Plans de Massifs de Protection des Forêts contre l'Incendie (PMPFCI).

Le risque incendie augmente sur les cantons d'Annot/Entrevaux du fait d'une urbanisation croissante croisée avec une densification et extension des forêts. La Région finance les études des propriétés privées dans le cadre du respect des obligations légales de débroussaillage (OLD). Du fait de la faible pénétration des massifs due au problème d'accessibilité et de la forte présence d'eau dans le massif, les élus locaux ne considèrent pas ce risque comme une menace importante.

III. Identification des enjeux prioritaires

Enjeux transversaux :

Les problématiques communes à l'ensemble du Pays A3V sont :

- **la desserte des massifs, interne et externe,**
- **le développement du bois-énergie.**

Enjeux locaux :

Les enjeux locaux prioritaires identifiés par les élus et les partenaires présents pour les massifs d'Annot/ Entrevaux :

- **poursuivre l'action amorcée sur le canton d'Annot**, en matière de desserte, rénovation des châtaigneraies et développement touristique de la forêt.
- **développer la consommation du bois local sur place**, par le biais de la plaquette forestière par exemple.